



Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 22 février 2012.

1 – Compte Administratif 2011

1.1 – Budget général

Les différents résultats ont été largement commentés lors de cette présentation.

Le Président fait remarquer que l'excédent de fonctionnement est important cette année et qu'il sera indispensable pour faire face aux travaux de reprise de l'alvéole 1 et à la construction de l'unité d'ultrafiltration.

Le résultat de l'exercice 2011 est le suivant :

- Il présente un déficit d'investissement s'élevant à 730 069,23 € auquel s'ajoute 674 148 € de besoin de financement pour les restes à réaliser soit au total 1 404 217,23 €
- Il présente un excédent de fonctionnement s'élevant à 1 676 336,71 €

Considérant l'excédent de fonctionnement, il est décidé :

- d'affecter la somme de 1 404 217,23 € au compte 1068 investissement,
- d'affecter la somme de 272 119,48 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

1.2 – Budget annexe « Collecte des emballages »

Le résultat de l'exercice 2011 est le suivant :

- Il présente un excédent de fonctionnement s'élevant à 15 126 € pouvant être affecté au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

2 – Présentation de simulations de modes de calcul des participations du budget annexe et de la clef de répartition des charges de personnel

Le Président rappelle à l'assemblée le vote du budget annexe « Collecte sélective » intervenu le 14 décembre 2011.

Il rappelle à l'assemblée le planning qui avait été présenté :

- CS du 14 décembre 2011 : vote du transfert du budget général vers le nouveau budget annexe : actif, passif, amortissements, emprunts, excédent de fonctionnement, personnel, FCTVA... + vote du budget « Collecte sélective ».
- CS du mois de février : présentation des simulations de modes de calcul des participations, d'une clef de répartition des charges de personnel et d'un projet de nouvelle convention de prestation de services.
- CS du mois de mars : vote d'une DM pour intégrer l'extension des consignes de tri des emballages et le report du résultat du CA2011 + vote du mode de calcul des participations, de la clef de répartition des charges de personnel et de la nouvelle convention de prestation de services.

Il propose donc de présenter au cours de cette réunion 3 simulations de mode de calcul des bases de participation pour le budget annexe « au prorata du service rendu ». Pour ce qui concerne la convention de prestations de services, aucune collectivité adhérente ne l'ayant dénoncée, celle-ci est reconduite pour une durée de 1 an soit jusqu'au 31 mars 2013.

Les 3 simulations ainsi que la clef de répartition des charges de personnel présentées sont annexées au présent compte-rendu et seront votées lors de la prochaine assemblée.

3 – Modalités d'ouverture de l'ISDND : pas plus de 2 jours de fermeture consécutifs

Le Président donne la parole à Raymond CHAROUSSET, 1^{er} Vice-Président en charge de l'ISDND.

Le 1^{er} Vice-Président explique à l'assemblée qu'en dehors de la période estivale, lorsqu'un jour férié tombe un lundi ou un vendredi l'ISDND est fermée durant 3 jours consécutifs et que cela ne va pas sans poser de problèmes notamment pour l'organisation des collectes d'OM, d'autant plus que durant ces week-end notre région connaît souvent une forte affluence touristique.

Il propose donc à l'assemblée qu'en dehors de la saison estivale l'ISDND ne soit pas fermée plus de 2 jours consécutifs.

Il propose également que les modalités d'ouverture seront étudiées chaque fois qu'une telle situation se présentera.

↳ A l'unanimité des membres présents, le Comité syndical décide que l'ISDND ne soit pas fermée plus de 2 jours consécutifs et précise que les modalités d'ouverture seront étudiées chaque fois qu'une telle situation se présentera.

4 – Acceptation du montant des dommages proposé par l'assurance (orage du 05/11/11)

Le Président explique à l'assemblée que, suite à la foudre du 05 novembre 2011, certains équipements présents sur l'ISDND ont subi des dégâts électriques.

L'estimation du montant des réparations et du matériel s'élève à 998,66 € ; le montant de l'évaluation des dommages proposé par l'assurance SMACL s'élève à 998,66 €

↳ A l'unanimité des membres présents, le Comité syndical décide d'accepter l'évaluation du montant des dommages proposé par l'assurance SMACL soit 998,66 €.

5 – Etat d'avancement des dossiers suivants

5.1 – Casier 5

Le Président explique à l'assemblée ce qui s'est passé depuis le dernier comité syndical :

- Les travaux de reprise de l'alvéole 1 ont démarré courant janvier. Le chantier a été retardé de quelques jours suite à la vague de froid, la fin du chantier est prévue pour la fin avril.
- Pour ce qui concerne la recherche de responsabilités et l'engagement d'un recours auprès des bureaux d'études qui nous ont accompagnés, la rédaction de la requête introductive d'instance est achevée. Le cabinet ADAMAS s'apprête à la déposer au tribunal administratif.
- Travaux de mise en place de l'unité d'ultrafiltration : les travaux sont achevés et l'installation sera réceptionnée le 29 février avec une réserve car la phase de test à 5m³/h durant 5 jours n'a pas pu être réalisée faute de lixiviats. Toutefois ce débit a été atteint sur une plus courte durée et la qualité du rejet était conforme à nos attentes. L'Agence de l'Eau se prononcera fin mars sur l'attribution d'une éventuelle subvention.

5.2 – Opération de généralisation du compostage

Luc Parmentier, 2^{ème} Vice-Président en charge du compostage présente l'état d'avancement de l'opération :

- Une permanence pour la distribution de composteurs est organisée tous les lundis de 9h00 à 12h00 au secrétariat du SICTOBA.
- Des distributions de composteurs auront lieu sur l'année 2012 à l'échelle des bassins de vie.
- Une nouvelle aire de compostage de quartier a été mise en place fin novembre à proximité de la Mairie de Joyeuse. L'opération fonctionne parfaitement : un composteur de 1050 litres est déjà rempli.
- L'établissement de Cure de Folcheran situé à Gravières a mis en place le compostage.
- Le chargé de mission compostage prend d'ores et déjà des contacts avec des campings pour préparer la saison. Dans ce cadre, un stagiaire est en cours de recrutement pour accompagner les établissements dans la bonne pratique du compostage cet été.
- Des projets pédagogiques ont lieu dans des écoles suivantes : Les Assions, Valgorge, Vagnas, Payzac, Lablachère et Montselgues.

5.3 – Extension des consignes de tri des emballages en plastique

Le Président rappelle à l'assemblée la délibération du 24 octobre 2011 qui donne délégation au Bureau pour la mise en œuvre de cette opération.

Il explique que les négociations ont abouti avec Eco-Emballages pour ce qui concerne la prise en charge de la totalité des surcoûts sur la durée de l'expérimentation.

La seule inconnue est la participation du centre de tri PLANCHER à cette opération ou non, elle conditionne la réalisation de cette opération. La réponse doit nous parvenir très prochainement.

5.4 – Résultats de la collecte sélective en 2011

Une présentation des résultats a été faite aux membres présents :

- le tonnage total (OM+collecte sélective) a légèrement augmenté. La quantité de déchets ultimes enfouie est quand à elle stable voire en légère baisse depuis quelques années.
- la quantité de papiers a augmentée de 8,41% par rapport à l'année 2010.
- la quantité de verre a augmentée de 6,62% par rapport à 2010.
- la quantité d'emballages collectée a légèrement diminuée (-0,43% par rapport à 2010). Par contre le taux de refus est passé de 42% en 2010 à 33% en 2011, ce qui fait qu'au final la quantité d'emballages recyclée a progressée de 15,24% par rapport à 2010. Toutefois, le taux de refus sur notre territoire est encore supérieur à la moyenne nationale (23%).

5.5 – Acceptation des professionnels en déchetterie

Le Président explique que M. Vindrola a rencontré l'ensemble des collectivités pour leur présenter les résultats de son étude. Certaines communautés de communes doivent encore débattre en interne de ce sujet avant la mise en place de la Commission (délibération du 15/11/11) envisagée courant mars.

5.6 – Commission chargée d'étudier l'avenir du traitement de nos déchets ultimes

Le Président informe l'assemblée que la Commission rencontre le SIDOMSA le 1^{er} mars et qu'une présentation du procédé AROM sera faite à cette occasion par la société AMENDOR.

6 – Questions diverses

✓ **Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction de brûlage des déchets verts** : le Président explique qu'il a été interpellé par plusieurs communes ou communautés de communes au sujet de cette interdiction.

Pour l'instant, au niveau du SICTOBA seuls 2 sites accueillent les déchets verts : la déchetterie de Barjac et celle de Vallon-Pont-d'Arc. Les communes situées dans la zone de chalandise de ces déchetteries peuvent difficilement prétendre à une dérogation. Pour les autres celle-ci devra être demandée mais l'Inspecteur des Installations Classées exige que des solutions alternatives soient proposées pour l'avenir.

Sur ces bases, le Président demande que chaque Délégué aborde ce point dans sa commune et sa communauté de communes pour qu'une réflexion d'ensemble puisse être menée à l'échelle du SICTOBA (les partenaires financiers demandent que ce dossier soit porté par l'entité responsable de la compétence traitement des déchets).

✓ **Prochaine réunion du Comité Syndical :**

↳ Mercredi 21 mars à 18h.

Le Président,

Hubert LEPOITEVIN.

